

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 038-200059392-20230925-187_2023_DEL-DE



2022

RAPPORT ANNUEL

sur la qualité et le prix du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers

Validé en commission

le 13 septembre 2023

et approuvé en conseil communautaire

le 25 septembre 2023

Bièvreisère
communauté



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
A. INDICATEURS TECHNIQUES.....	4
1. Territoire desservi	4
2. Collecte des déchets.....	6
2.1. Collecte des déchets provenant des ménages	8
2.1.1. Organisation des collectes sélectives	9
2.1.2. Résultat de la collecte sélective	9
2.1.3. Fréquence de la collecte.....	12
2.1.4. Collecte des encombrants, collecte spéciale et déchèteries.....	15
2.1.4.1. Collecte spéciale de certains déchets agricoles en 2022	16
2.1.4.2. Collecte des déchets verts des professionnels en 2022.....	16
2.1.4.3. Collecte des DASRI ¹ pour les particuliers.....	16
2.1.4.4. Déchèteries.....	18
2.1.5. Flux des déchèteries.....	32
Récapitulatif sur l'ensemble des flux 2022	33
B. INDICATEURS FINANCIERS	34
3. Tarifs.....	34
4. Dépenses et recettes de fonctionnement 2022	34
C. PROJETS ET EVOLUTION EN 2022/2023.....	35
5. Ordures ménagères et assimilés	35
6. Déchèteries.....	35
7. Optimisation du service.....	35
ANNEXES.....	38

La loi Barnier (loi n°95-101 du 2 février 1995) relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter «un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers» avant une mise à disposition du public.

Le présent rapport a été élaboré en accord avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 précisant le contenu du «Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés» établi par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Le présent rapport annuel récapitule le fonctionnement du service Déchets sur les 50 communes du territoire de Bièvre Isère Communauté.

Bièvre Isère Communauté a donné un avis favorable le 5 mars 2019 au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté le 19 décembre 2019 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le plan régional fixe ainsi des objectifs ambitieux dans son plan :

- réduire la production des déchets ménagers et assimilés de 12 % d'ici à 2031,
- atteindre une valorisation matière (déchets non dangereux) de 65 % en 2025 et 70 % d'ici à 2031,
- réduire l'enfouissement de 50 % dès 2025.

Ce plan fera l'objet d'un suivi annuel.

L'ensemble des objectifs du plan s'inscrit parfaitement dans la politique de gestion des déchets de Bièvre Isère Communauté.

A. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Territoire desservi

Bièvre Isère Communauté assure la compétence déchets dans sa totalité avec une partie du territoire en régie (ex Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers et ex Communauté de communes de la Région St-Jeannaise) et l'autre en prestation de service (ex Communauté de communes Bièvre Chambaran).



Communes	Population INSEE 2022	Collecte en porte à porte	Collecte sélective en PAV ¹	Collecte sélective en porte à porte (sac)
Artas	1 862	X	X	
Beaufort	572	X	X	
Beauvoir-de-Marc	1 129	X	X	
Bossieu	309	X	X	
Bressieux	95	X	X	
Brézins	2 223	X	X	
Brion	146	X	X	
Champier	1 459	X	X	
Chatenay	446	X	X	
Châtonnay	2 062	X	X	
Culin	773	X	X	
Faramans	1 068	X	X	
Gillonnay	1 051	X	X	
La Côte St-André	5 106	X	X	X
La Forteresse	332	X	X	
La Frette	1 115	X	X	
Le Mottier	781	X	X	
Lentiol	242	X	X	
Lieudieu	357	X	X	
Longechenal	596	X	X	
Marcilloles	1 197	X	X	
Marcollin	660	X	X	
Marnans	144	X	X	
Meyrieu-les-Etangs	1 055	X	X	
Montfalcon	139	X	X	
Ornacieux-Balbins	876	X	X	
Pajay	1 170	X	X	
Penol	371	X	X	
Plan	273	X	X	
Porte des Bonnevaux	2068	X	X	
Royas	404	X	X	
Roybon	1 159	X	X	
Sardieu	1 180	X	X	
Savas-Mépin	908	X	X	
Sillans	1 993	X	X	
St-Agnin-sur-Bion	1 111	X	X	
St-Clair Sur Galaure	277	X	X	
Ste-Anne-sur-Gervonde	728	X	X	
St-Etienne de St-Geoirs	3 250	X	X	
St-Geoirs	519	X	X	
St-Hilaire de la Côte	1 591	X	X	
St-Jean de Bournay	4 691	X	X	
St-Michel de St-Geoirs	303	X	X	
St-Paul d'Izeaux	299	X	X	
St-Pierre de Bressieux	774	X	X	

Communes	Population INSEE 2022	Collecte en porte à porte	Collecte sélective en PAV ¹	Collecte sélective en porte à porte (sac)
St-Siméon de Bressieux	2 986	X	X	
Thodore	787	X	X	
Tramolé	802	X	X	
Villeneuve-de-Marc	1190	X	X	
Viriville	1 696	X	X	
TOTAL			56 325	

¹ Point d'Apport Volontaire

2. Collecte des déchets

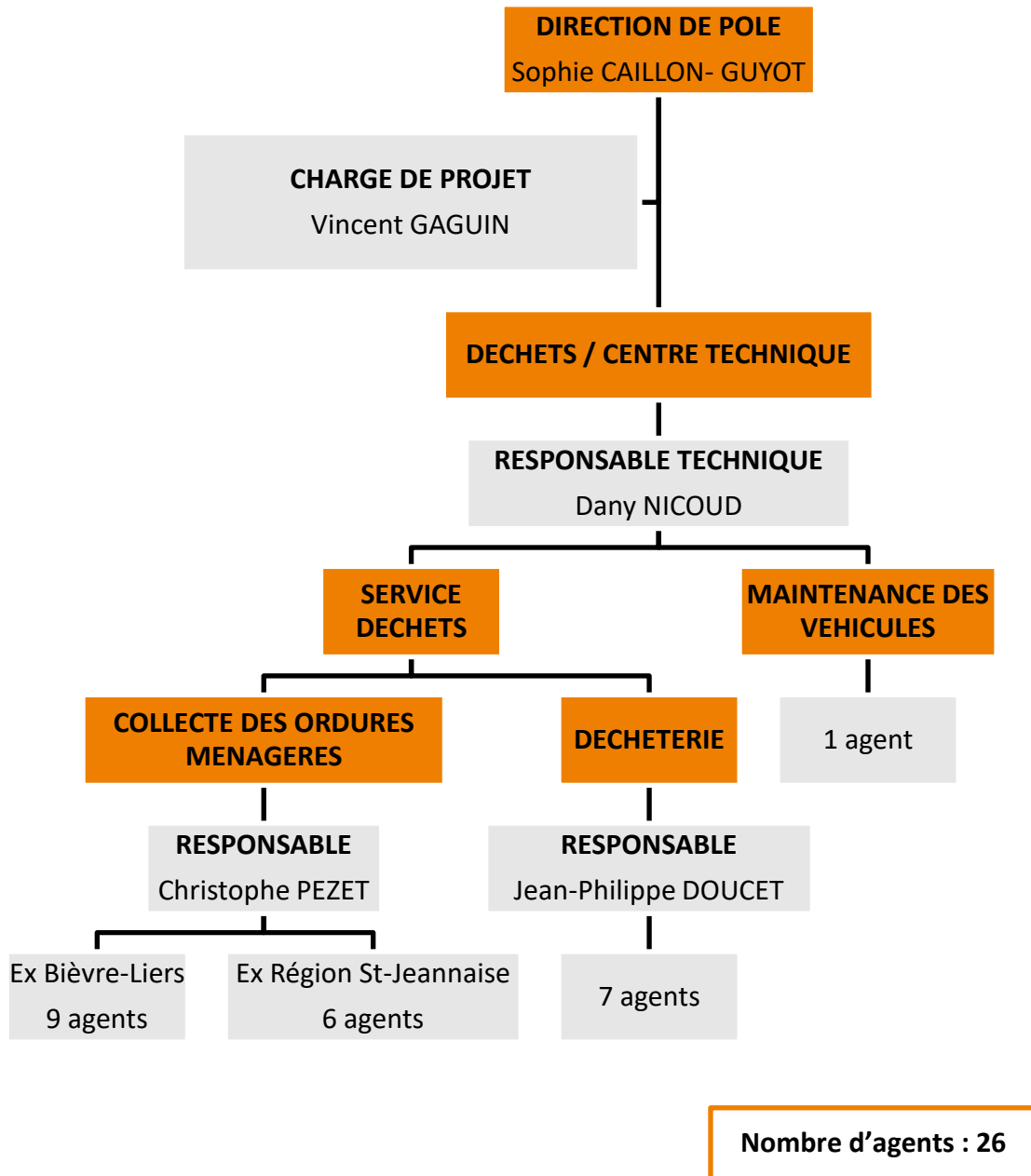
La collecte des déchets ménagers sur 29 communes est assurée en régie.

Ce sont donc 5 camions de collecte des ordures ménagères plus 2 camions de dépannage et 15 agents qui collectent les déchets des particuliers et des professionnels sur ces territoires.

La collecte sur les 21 autres communes de Bièvre Isère Communauté se fait en prestation de service (par la société SERNEDE). Ce sont deux camions de collecte qui assurent la collecte des déchets ménagers.

Pour les déchèteries, 7 agents assurent le gardiennage pour les 6 déchèteries de Bièvre Isère Communauté.

• **Moyens humains :**



• **Moyens matériels :**

- ✓ 2 bennes à ordures ménagères type Renault Premium 26 tonnes + benne SEMAT 21 m³ : 07/2018
- ✓ 1 benne à ordures ménagères type Renault Premium 19 tonnes + benne SEMAT 14 m³ : 07/2017
- ✓ 1 benne à ordures ménagères type Renault Premium 26 tonnes + benne SEMAT 21 m³ : 07/2017
- ✓ 1 benne à ordures ménagères type Renault Premium 19 tonnes + benne FAUN 14 m³ : 04/2015 + 2 bennes servent de dépannage depuis juillet 2018.
- ✓ 1 benne à ordures ménagères type Renault Premium 19 tonnes + benne FAUN 14 m³ : 12/2013
- ✓ 1 benne à ordures ménagères type Renault Premium 26 tonnes + benne FAUN 21 m³ : 12/2013.

- Indicateurs véhicules :

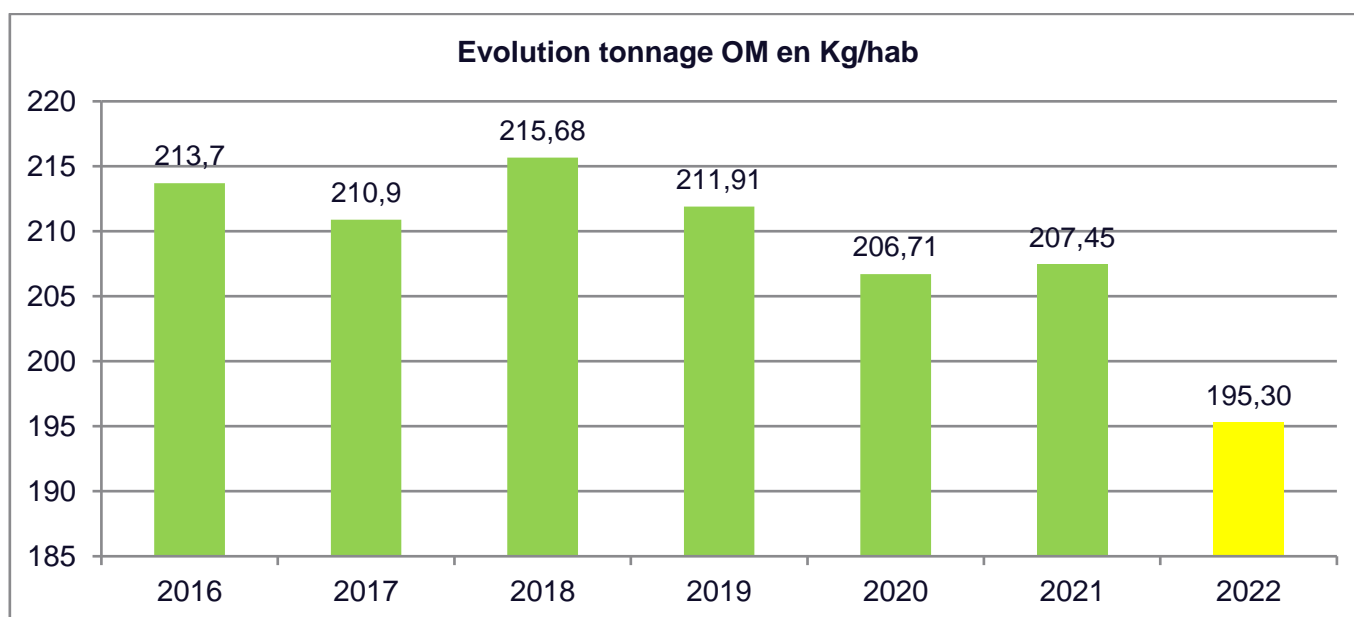
	2021	2022
Kilomètres parcourus en régie	111 865	112 920
Litres de gasoil consommés	71 594	72 620
Consommation aux 100 kms	64 litres	64,3 litres

2.1. Collecte des déchets provenant des ménages

- Bilan total de la collecte des déchets ménagers sur le territoire de Bièvre Isère

	Tonnage 2021	Equivalent en Kg/hab	Tonnage 2022	Equivalent en Kg/hab
Collecte des ordures ménagères	11 482	207	11 000	195

Le tonnage global collecté sur Bièvre Isère Communauté est en baisse (- 4,2 %) et présente un ratio pour 2022 de 195.3 kg par an par habitant en collecte en porte à porte des ordures ménagères. Le tonnage des déchets ménagers produit par an et par habitant est passé de 214,81 kg en 2014 à 195,3 kg en 2022 soit une baisse de - 9,1 %.



2.1.1. Organisation des collectes sélectives

La collecte sélective est faite par le SMICTOM de la Bièvre en points d'apport volontaire et par Bièvre Isère Communauté en sacs sur La Côte St-André, uniquement pour les emballages.

2.1.2. Résultat de la collecte sélective

Communes	Population 2022	Emballages		JRM		Verre		Total 2022		Rappel 2021	Evolution
		t	kg/hab	t	kg/hab	t	kg/hab	t	kg/hab	kg/hab	
Artas	1862	28	15	29	16	57	30	114	61	68	-10%
Beaufort	572	7	13	7	12	14	24	28	49	55	-12%
Beauvoir-de-Marc	1129	17	15	9	8	35	31	61	54	53	3%
Bossieu	309	4	14	5	16	9	29	18	59	56	5%
Bressieux	95	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Brézins	2223	33	15	27	12	67	30	127	57	49	17%
Brion	146	2	14	2	15	5	32	9	61	65	-7%
Champier	1459	28	19	16	11	61	42	105	72	73	-1%
Chatenay	446	7	17	6	13	19	43	33	73	72	1%
Châtonnay	2062	33	16	19	9	48	23	100	48	49	-1%
Culin	773	22	29	10	13	28	36	60	77	85	-9%
Faramans	1068	25	23	18	17	37	35	80	75	81	-7%
Gillonnay	1051	17	16	15	14	52	50	84	80	77	3%
La Côte St-André	5106	124	24	89	17	168	33	381	75	72	4%
La Forteresse	332	4	11	3	9	9	27	16	48	60	-20%
La Frette	1115	17	15	19	17	44	39	80	72	70	3%
Le Mottier	781	10	13	10	13	27	34	46	59	59	1%
Lentiol	242	10	42	6	27	14	58	31	127	150	-15%
Lieudieu	357	5	15	6	17	14	41	26	73	60	21%
Longechenal	596	7	12	8	13	13	22	28	47	43	8%
Marcilloles	1197	21	18	18	15	33	27	72	60	70	-14%
Marcollin	660	9	13	9	13	19	29	36	55	62	-12%
Marnans	144	3	19	2	13	5	31	9	63	53	19%
Meyrieu-les-Etangs	1055	18	17	11	10	26	25	54	52	50	4%
Montfalcon	139	2	17	1	9	3	25	7	51	55	-7%
Ornacieux-Balbins	876	12	13	8	9	21	25	41	47	50	-6%
Pajay	1170	23	20	12	10	38	32	73	62	72	-14%
Penol	371	17	45	12	33	19	50	47	128	126	2%
Plan	273	10	36	6	20	9	32	24	89	90	-2%
Porte des Bonnevaux	2068	41	20	34	16	96	46	170	82	82	0%
Royas	404	7	17	4	10	13	33	24	59	57	4%
Roybon	1159	11	10	14	12	33	28	58	50	55	-9%
Sardieu	1180	21	18	12	10	36	31	70	59	49	21%
Savas-Mépin	908	16	18	9	10	28	31	53	59	59	-2%

Communes	Population 2022	Emballages		JRM		Verre		t	kg/hab	kg/hab	
		t	kg/hab	t	kg/hab	t	kg/hab				
Sillans	1993	35	17	23	11	48	24	106	53	53	-1%
St-Agnin-sur-Bion	1111	18	16	14	13	29	26	61	55	49	12%
St-Clair Sur Galaure	277	6	20	4	15	12	44	22	79	83	-5%
Ste-Anne-sur-Gervonde	728	14	20	7	10	34	47	56	76	82	-7%
St-Etienne de St-Geoirs	3250	87	27	67	21	190	58	344	106	115	-8%
St-Geoirs	519	10	19	8	15	19	36	36	70	89	-21%
St-Hilaire de la Côte	1591	15	10	18	11	44	28	77	49	56	-14%
St-Jean de Bournay	4691	112	24	82	17	209	45	403	86	76	13%
St-Michel de St-Geoirs	303	8	26	2	8	9	30	19	64	54	19%
St-Paul d'Izeaux	299	3	10	2	8	6	21	12	39	48	-20%
St-Pierre de Bressieux	774	10	13	11	15	37	48	58	75	86	-12%
St-Siméon de Bressieux	2986	55	18	35	12	89	30	180	60	55	10%
Thodure	787	13	17	8	11	26	33	48	61	66	-9%
Tramolé	802	14	17	7	8	26	33	47	58	60	-2%
Villeneuve-de-Marc	1190	14	12	16	13	37	31	66	56	54	3%
Viriville	1696	26	15	18	10	52	31	95	56	61	-8%
TOTAL	56 325	1050	19	779	14	1966	35	3795	67	59	13%

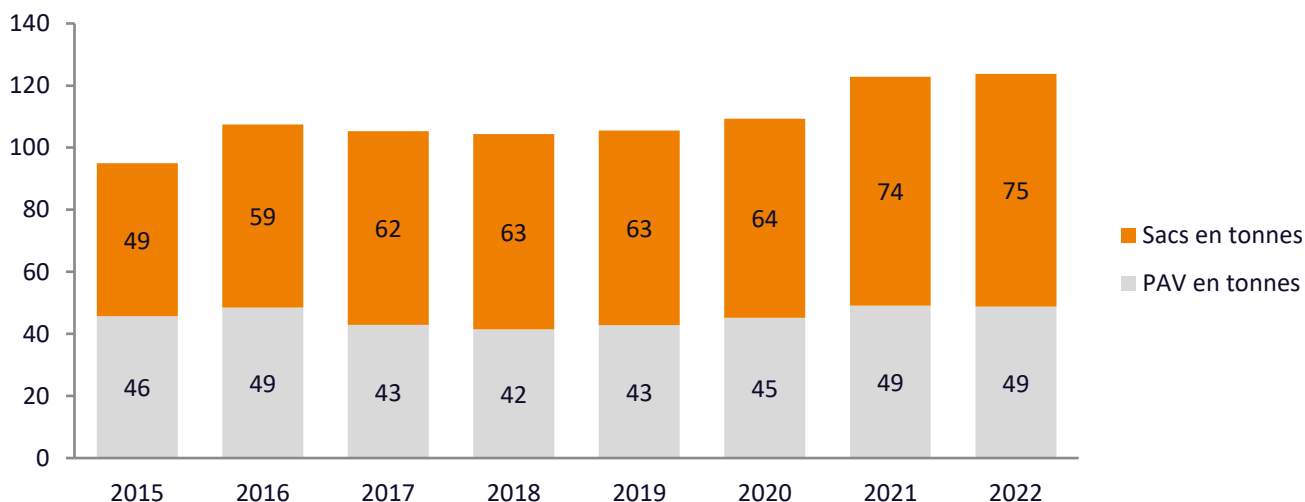
Communes	Population 2022	Emballages		JRM		Verre					
		t	kg/hab	t	kg/hab	t	kg/hab	t	kg/hab	kg/hab	
Ex Communauté de communes de la Région St-Jeannaise											
Artas	1862	28	15	29	16	57	30	114	61	68	-10%
Beauvoir-de-Marc	1129	17	15	9	8	35	31	61	54	53	3%
Châtonnay	2062	33	16	19	9	48	23	100	48	49	-1%
Culin	773	22	29	10	13	28	36	60	77	85	-9%
Lieudieu	357	5	15	6	17	14	41	26	73	60	21%
Meyrieu-les-Etangs	1055	18	17	11	10	26	25	54	52	50	4%
Royas	404	7	17	4	10	13	33	24	59	57	4%
Savas-Mépin	908	16	18	9	10	28	31	53	59	59	-2%
St-Agnin-sur-Bion	1111	18	16	14	13	29	26	61	55	49	12%
Ste-Anne-sur-Gervonde	728	14	20	7	10	34	47	56	76	82	-7%
St-Jean de Bournay	4691	112	24	82	17	209	45	403	86	76	13%
Tramolé	802	14	17	7	8	26	33	47	58	60	-2%
Villeneuve-de-Marc	1190	14	12	16	13	37	31	66	56	54	3%
sous-total	17 072	317	19	224	13	584	34	1 125	66	64	4%
TOTAL	56 325	1 050	19	779	14	1 966	35	3 795	67	59	13%

Résultat de la collecte sélective en sacs à La Côte St-André

En 2022, la collecte des sacs de tri des emballages en porte à porte sur l'ensemble de la commune de La Côte St-André a permis de collecter 75 tonnes d'emballages. En comparant les résultats en PAV de 2014 à 2022, il est possible de conclure que l'on a doublé le tri des emballages à La Côte St-André.

- **14,69 kg/hab/an** sont ramassés en sac et **9,56 kg/hab/an** sont collectés en PAV (attention : à La Côte St-André, il y a certainement beaucoup d'apports extérieurs)
- Soit **24,25 kg/hab/an** à La Côte St-André pour les emballages contre **18,66 kg/hab/an** en PAV sur le territoire.

Comparatif des tonnages de collecte sélective en sac et et PAV



- **Bilan total du tri sur le territoire de Bièvre Isère**

Type de déchets	Tonnage	Répartition	Kg/hab
Ordures ménagères	11 000	75,15%	195
Collecte sélective	3 796	24,85%	67
TOTAL	14 796	100%	263

2.1.3. Fréquence de la collecte

La collecte pour les ordures ménagères pour les communes de Ornacieux Balbins, Sardieu, Porte des Bonnevaux, Bossieu, Faramans, Gillonnay, Le Mottier, La Frette, Longechenal, Pajay, Penol, Sillans, St-Michel de St-Geoirs, St-Geoirs, St-Etienne de St-Geoirs (extérieur), Beaufort, Lentiol, Marcollin est passée à une fois tous les quinze jours depuis 2020.

La collecte est passée sur les autres communes à une fois tous les quinze jours en 2021.

La collecte est passée à une fois par semaine pour les centre-villes de Roybon, Viriville et St-Jean de Bournay en 2021.

La collecte est passée à deux fois par semaine pour le centre-ville de La Côte St-André, pour les collectifs de St-Siméon de Bressieux et le centre-ville de St-Etienne de St-Geoirs.

La collecte sélective des emballages en porte à porte sur La Côte St-André a lieu une fois par semaine le vendredi matin pour le centre-ville et une fois tous les quinze jours pour les extérieurs.

- **Collecte en régie sur ex Bièvre-Liers**

- Semaine paire :

	EQUIPE 1 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	EQUIPE 2 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	EQUIPE 3 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés	EQUIPE 4 Démarrage à 5 h 00 du matin toute la semaine sauf les jours fériés
LUNDI	La Côte St-André (extérieur) St-Siméon de Bressieux (points de regroupement, Intermarché)	La Côte St-André (extérieur) St-Siméon de Bressieux (points de regroupement)	La Côte St-André EXTERIEUR (emballages) PAV OM GP Ornacieux/Balbins/Sardieu	
MARDI	La Côte St-André (centre-ville) GP St-Siméon de Bressieux	La Côte St-André (centre-ville)	Champier	
MERCREDI	St-Hilaire de la Côte	PAV OM GP Arzay/Bossieu/Faramans GP Brézins + St-Siméon de Bressieux (points de regroupement + Intermarché)	St-Hilaire de la Côte	
JEUDI	Gillonnay Le Mottier La Côte St-André (points de regroupement)	Nantoin Commelle Semons La Côte St-André (points de regroupement)	La Frette Longecheval	
 VENDREDI	PAV OM GP Pajay/Penol/ Brézins (Frésenius) St-Siméon de Bressieux (points de regroupement + Intermarché)	La Côte St-André (centre-ville)	La Côte St-André centre-ville (emballages)	

○ Semaine impaire :



LUNDI	Ornacieux	PAV OM St-Siméon de Bressieux (points de regroupement + Intermarché)		
	Balbins			
	Sardieu			
MARDI	St-Siméon de Bressieux centre	La Côte St-André (centre-ville)	GP Champier	
			St-Siméon de Bressieux (Le Temple/Le Lombard)	
MERCREDI	Arzay	Brézins	Brézins (quartier Les Prés Verts)	PAV OM
	Bossieu			GP St-Hilaire de la Côte
	Faramans			St-Siméon de Bressieux (points de regroupement + Intermarché)
JEUDI	GP Gillonnay/Le Mottier			
	Nantoin/Commele/Semons			
	La Frette/Longechenal			
	La Côte St-André (points de regroupement)			
VENDREDI	Pajay	La Côte St-André (centre-ville)	La Côte St-André centre-ville (emballages)	
	Penol		PAV OM	
			St-Siméon de Bressieux (points de regroupement + Intermarché) + Brézins (Frésenius)	

• **Collecte en prestation sur ex Bièvre Chambaran**

	EQUIPE SERNEDE secteur Roybon Démarrage autour de 5 h 00 du matin toute la semaine	EQUIPE SERNEDE secteur St-Etienne de St-Geoirs Démarrage à 4 h 30 le lundi et à 2 h 00 tout le reste de la semaine
LUNDI	Marcilloles	St-Etienne de St-Geoirs (extérieur)
	Viriville (centre village)	St-Etienne de St-Geoirs (centre)
MARDI	Montfalcon	Bressieux
	Roybon (centre village)	Brion
	St-Clair sur Galaure	St-Pierre de Bressieux
MERCREDI	Thodure	Sillans
	Beaufort	
	Lentiol	
JEUDI	Chatenay	St-Michel de St-Geoirs
	Viriville	St-Etienne de St-Geoirs (centre)
VENDREDI	Roybon	St-Etienne de St-Geoirs (ZAC)
	Marnans	Saint-Etienne de Saint-Geoirs (Cour)
		La Forteresse
		St-Paul d'Izeaux
		Plan

• **Collecte en régie sur ex Région St-Jeannaise**

- Semaine paire :

	EQUIPE 5 (EST CCPSJ) Démarrage à 3 h 00 du matin toute la semaine sauf le vendredi à 5h00, sauf jeudi et les jours fériés	EQUIPE 6 (OUEST CCPSJ) Démarrage à 3 h 00 du matin toute la semaine sauf le mercredi à 5 h00, sauf le jeudi et les jours fériés
LUNDI	Chatonnay centre	Chatonnay centre
	St-Christophe	St-Christophe
	Ste-Anne sur Gervonde	Ste-Anne sur Gervonde
	Hospice et HLM St-Jean de Bournay	Hospice et HLM St-Jean de Bournay
MARDI	St-Jean de Bournay centre, Ecartés côté Artas, Lotissement le Domaine	St-Jean de Bournay centre, Ecartés côté Artas, Lotissement le Domaine
MERCREDI	Tramolé	Tramolé
	Culin	Culin
	St-Agnin sur Bion	St-Agnin sur Bion
	GP Villeneuve de Marc	GP Villeneuve de Marc
JEUDI		
 VENDREDI	St-Jean de Bournay centre + St-Jean de Bournay HLM,	Les Crozes, Bacs de meyrieu
		Lieudieu (Chatillon et les 3 lotissements côté Villeneuve)
		Chatonnay: Basses et Hautes Combes

○ Semaine impaire :

	EQUIPE 5 (EST CCPSJ) Démarrage à 3 h 00 du matin toute la semaine sauf le vendredi à 5h00 ,sauf jeudi et les jours fériés	EQUIPE 6 (OUEST CCPSJ) Démarrage à 3 h 00 du matin toute la semaine sauf le mercredi à 5 h00 , sauf le jeudi et les jours fériés
LUNDI	Meyrieu les Etangs	Meyrieu les Etangs
	Artas	Artas
	Hospice et HLM St-Jean de Bournay	Hospice et HLM St-Jean de Bournay
MARDI	St-Jean de Bournay centre, Ecartés côté Artas, Lotissement le Domaine	St-Jean de Bournay centre, Ecartés côté Artas, Lotissement le Domaine
MERCREDI	Villeneuve de Marc	Villeneuve de Marc
	GP Tramolé/Culin/St-Agnin sur Bion	GP Tramolé/Culin/St-Agnin sur Bion
JEUDI	Beauvoir de Marc	Beauvoir de Marc
	Royas	Royas
	Savas-Mépin	Savas-Mépin
 VENDREDI	St-Jean de Bournay centre, Ecartés nord côté Villeneuve, Les biesses, Carronnière, Carloz, Chatillon et les 3 lotissements côté Villeneuve	St-Jean de Bournay HLM, Bournay, Les Crozes, Bacs de Meyrieu Les Etangs
		GP Lieudieu
		GP Chatonnay: Basses et Hautes Combes

2.1.4. Collecte des encombrants, collecte spéciale et déchèteries

2.1.4.1. Collecte spéciale de certains déchets agricoles en 2022

- Les plastiques agricoles :

La collecte des plastiques agricoles n'a pas eu lieu sur les déchèteries mais directement chez les fournisseurs. Cette collecte est proposée gratuitement aux agriculteurs et organisée par la Chambre d'Agriculture. Les plastiques récupérés lors de la collecte seront recyclés en granules qui seront transformés en sacs poubelles.

Sont concernés :

- les bâches d'ensilage,
- les films d'enrubannage,
- les couvertures de serre,
- les petits sacs d'engrais de 50 kg.

Sur la déchèterie de St-Etienne de St-Geoirs, les plastiques agricoles sont récupérés gratuitement depuis le 1^{er} janvier 2014 soit 35,8 tonnes en 2022.

- Les pneus agricoles :

Une collecte des pneus agricoles a été organisée au printemps 2022 avec la Chambre d'Agriculture. Cette collecte organisée sur 2 sites a rencontré un franc succès.

Site	Dates de collecte (accueil agris)	Dates de collecte (camions d'enlèvement)	Nombre d'agriculteurs ayant participé	Tonnage total récolté (tonnes)
Arc en ciel Recyclage 38140 Izeaux	31 mai au 01 juin 2022	31 mai au 03 juin 2022	18	114,86
SICTOM de la Bièvre 38260 Penol	07 au 15 juin 2022	07 au 20 juin 2022	51	359,06

Avec une collecte complémentaire organisée du 28 novembre au 2 décembre 2022 ayant permis de collecter quelques reliquats, ce sont au total presque 500 tonnes de pneus agricoles qui ont ainsi pu être collectés sur le territoire.

Une nouvelle collecte des pneus agricoles est envisagée en 2024, précédée d'une enquête pour estimer les gisements restant à collecter.

2.1.4.2. Collecte des déchets verts des professionnels en 2022

Pour les professionnels, les déchets verts sont déposés à la déchèterie professionnelle à côté du centre de tri de Penol ou déposés à la déchèterie de St-Etienne de St-Geoirs (avec l'achat de tickets au préalable) ou auprès d'Agro-Compost à Eyzin-Pinet.

2.1.4.3. Collecte des DASRI ¹ pour les particuliers

Les particuliers peuvent retirer des boîtes et cartons pour les DASRI auprès des pharmacies du territoire de Bièvre Isère Communauté.

Les particuliers doivent ensuite déposer leurs emballages étiquetés avec leurs coordonnées sur l'une des 3 déchèteries du territoire à La Côte St-André, Viriville et Roy. Les données sont publiées sur le site S2LO. Les données sont publiées sur le site S2LO.

identifiées comme points de collecte (2 pharmacies à St-Jean de Bournay, Champier, La Frette, Sillans, St-Etienne de St-Geoirs et 2 pharmacies à La Côte St-André).

Année	Nombre de dépôts de particuliers sur les 4 déchèteries
2021	90 ²
2022	75 ²

¹ Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

² Soit 9 cartons de 50 litres

2.1.4.4. Déchèteries

- Déchèteries présentes sur le territoire (sous maîtrise d'ouvrage de Bièvre Isère Communauté)

	LA COTE ST-ANDRE 04 74 20 33 03 (33 h en hiver et 39 h en été d'ouverture au public)	NANTOIN 04 74 54 13 73 (18 h d'ouverture au public)	ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS 04 76 93 44 16 (27 h en hiver et 32 h en été d'ouverture au public)	VIRIVILLE 06 30 57 83 97 (18 h d'ouverture au public)	ROYBON 06 30 57 83 97 (8 h d'ouverture au public)	ST-JEAN DE BOURNAY 04 74 58 65 74 (33 h en hiver et 39 h en été d'ouverture au public)
LUNDI	14h00 – 18h00 (horaires d'été) 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)	9h00 - 12h00	14h00 – 18h00 (horaires d'été) 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)	9h00 - 12h00	14 h00 - 16h00	14h00 – 18h00 (horaires d'été)
						14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)
MARDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)			14h00 - 17h00		9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)			
MERCREDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été) 9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)
JEUDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)		9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)			9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)
VENDREDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00		9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)
SAMEDI	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été) 9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00 (horaires d'été)
			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)			9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 (horaires d'hiver)

- **Déchèteries auxquelles ont accès les habitants de certaines com**

Lieu	Maître d'ouvrage	Conditions d'accès	Communes ayant accès
Châbons	Communauté de communes de Bièvre-Est	Convention entre Bièvre Isère Communauté et la Communauté de communes de Bièvre-Est	Longechenal
Beaurepaire	Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire	Accès payant par passage	Pajay, Marcollin et Lentiol
Eyzin-Pinet ¹	Agro-Compost ¹	Convention entre Bièvre Isère Communauté et Agro-Compost	13 communes ex Communauté de communes de la Région St-Jeannaise uniquement pour leurs déchets verts

L'accueil des professionnels est assuré sur l'ensemble des sites et des modalités d'accueil spécifiques sont établies en fonction des volumes (plafonnement à un volume de 2 m³/jour) et des conditions d'accès pratiquées antérieurement.

¹ Uniquement pour les déchets verts

- **Déchèterie de La Bièvre à la Côte St-André**

- *Coordonnées :*

Chemin des Charpillates
38260 La Côte St-André

- *Origine des dépôts :*

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

- *Descriptif sommaire :*

Nombre de bennes à quai : 15 bennes

Nombre de guichets de déversement sur la plateforme : 7

Nombre de bennes de secours : 2 bennes

- *Fréquentation :*

Critère	2021	2022	% évolution
Nombre de passages	89 000	92 000	3 %
Nombre de jours	300	288	-4 %
Nombre d'heures	1 888	1 812	-4 %
Nombre de bennes évacuées	1 243	1 150	-7,5 %

50 dépôts par heure en moyenne. En pointe, on atteint les 160 passages/heure.

Hausse du nombre de passage.

Baisse du nombre de bennes évacuées.

○ Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% évolution	Destinataire	Finale de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	2,42	4,54	87,60%	Arc en Ciel	Valorisation matière
Déchets verts	1754,57	1680,32	-4,23%	Plateforme déchets verts du SICTOM du Penol	Valorisation organique
Encombrants en mélange	1500,90	1450,25	-3,37%	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Déblais et gravats	2309,43	1878,94	-18,64%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles ménagères	3,46	2,11	-39,05%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles minérales	12,75	9,78	-23,29%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Métaux ferreux	166,56	233,43	40,15%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	162,36	185,21	14,07%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	1,59	2,09	31,45%	Corepile	Valorisation physico-chimique
Pneus	57,00	56,00	-1,75%	Aliapur	Valorisation matière
Pneus jantes	24,98	25,52	2,16%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Bois en tonne	899,37	860,18	-4,36%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Polystyrène	12,50	11,80	-5,60%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
DDM ¹	44,84	42,16	-5,97%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
PAM ²	66,16	67,20	1,57%	Ecologic	Valorisation matière
Ecran	15,80	16,40	3,78%	Ecologic	Valorisation matière
Grand Hors Froid	77,00	74,20	-3,64%	Ecologic	Valorisation matière
Grand Froid	35,18	36,00	2,33%	Ecologic	Valorisation matière
Cartouches d'encre	0,60	0,70	16,67%	collector	Valorisation matière
Capsules de café	0,93	1,10	18,28%	collector	Valorisation matière
Eco-Mobilier	357,00	365,00	2,24%	Eco-mobilier	Recyclage matière
TOTAL	7505,40	7002,93	-6,69%		

La qualité du gravat et la mise en place d'un contrôle plus strict des agents de déchèterie a permis de sortir ces matériaux des encombrants pour une valorisation matière en carrière.

○ Détail des DDM :

DDM	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% évolution
Radiographies	0,481	0,350	-27,23%
Liquides divers incinérables	9,342	6,880	-26,35%
Produits phytosanitaires	1,516	0,820	-45,91%
Peintures	30,599	30,980	1,25%
Néons + ampoules	1,628	1,900	16,71%
Aérosols	1,223	1,190	-2,70%
Produits de laboratoire	0,048	0,040	-16,67%
TOTAL	44,837	42,160	-5,97%

¹ Déchets Dangereux des Ménages

² Petits Appareils en Mélange

- **Déchèterie du Liers à Nantoin**

- *Coordonnées :*

Le Grand Champ
38260 Nantoin

- *Origine des dépôts :*

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie y compris les habitants de Flachères par convention avec la Communauté de communes de Bièvre Est.

- *Descriptif sommaire :*

Nombre de bennes à quai : 8 bennes.

- *Fréquentation :*

Critère	2021	2022	% évolution
Nombre de passages	15 600	14 900	-4 %
Nombre de jours	206	203	-1 %
Nombre d'heures	960	945	-2 %
Nombre de bennes évacuées	619	622	0 %

17 dépôts par heure en moyenne. En pointe, on atteint les 40 passages/heure.

Baisse du nombre de passages.

Légère hausse du nombre de bennes évacuées.

○ *Dépôts effectués :*

Type de déchets	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	0,12	0,12	3%	Arc en Ciel	Valorisation matière
Déchets verts	392,92	368,10	-6%	Plateforme déchets verts du SICTOM du Penol	Valorisation organique
Encombrants	724,12	761,20	5%	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Gravats	687,22	463,23	-33%	Carrière	Valorisation matière
Huiles ménagères	0,81	0,72	-11%	Arc en Ciel	Valorisation matière
Huiles minérales	5,31	5,12	-4%	Arc en Ciel	Valorisation matière
Métaux ferreux	51,86	65,12	26%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	52,68	53,97	2%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	0,54	0,48	-11%	Corepile	Valorisation physio-chimique
Bois	477,74	429,27	-10%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
DDM	16,33	11,30	-31%	Arc en Ciel (38)	
PAM	14,85	13,87	-7%	Ecologic	Valorisation matière
Ecran	3,96	3,87	-2%	Ecologic	Valorisation matière
Grand Hors Froid	29,74	30,10	1%	Ecologic	Valorisation matière
Grand Froid	11,32	12,10	7%	Ecologic	Valorisation matière
TOTAL	2469,52	2218,57	-10%		

La qualité du gravat et la mise en place d'un contrôle plus strict des agents de déchèterie a permis de sortir ces matériaux des encombrants pour une valorisation matière en carrière.

○ *Détail des DDM :*

DDM	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% évolution
Radiographies	0,153	0,07	-54%
Liquides divers incinérables	2,478	1,58	-36%
Produits phytosanitaires	0,43	0,39	-9%
Peintures	11,937	8,14	-32%
Néons + ampoules	0,756	0,6	-21%
Aérosols	0,555	0,51	-8%
Produits de laboratoire	0,026	0,01	-62%
TOTAL	16,335	11,3	-31%

- **Déchèterie de St-Etienne de St-Geoirs**

- *Coordonnées :*

Route de La Frette
 38590 St-Etienne de St-Geoirs

- *Origine des dépôts :*

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

- *Descriptif sommaire :*

Nombre de bennes à quai : 8 bennes
 Nombre de bennes de secours : 3 bennes

- *Fréquentation :*

Critère	2021	2022	% évolution
Nombre de passages	97 000	105 000	8,2 %
Nombre de jours	251	249	-0,8 %
Nombre d'heures	1 559	1 547	-0,8 %
Nombre de bennes évacuées	1185	1250	5,5 %

***64 dépôts par heure en moyenne. En pointe, on atteint les 160 passages/heure.
 Hausse du nombre de passages.
 Hausse du nombre de bennes évacuées.***

○ Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	5,72	3,89	-32%	Arc en Ciel	Valorisation matière
Déchets verts	3305,27	3367,80	2%	Plateforme de compostage VALTERRA	Valorisation organique
Encombrants	1495,18	1523,30	2%	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Gravats	4597,34	4867,81	6%	Carrière	Valorisation matière
Huiles ménagères	1,50	1,03	-31%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles minérales	14,85	9,19	-38%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Métaux ferreux	294,68	210,56	-29%	SRPM	Valorisation matière
Papiers cartons	239,73	197,79	-17%	SRPM	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	1,63	2,20	35%	Corepile	Valorisation physio-chimique
Pneus	60,00	70,00	17%	Aliapur	Valorisation matière
Pneus jantes	25,00	18,30	-27%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Bois	904,76	840,61	-7%	SRPM	Valorisation matière
Polystyrène	12,00	9,00	-25%	SRPM	Valorisation matière
DDM ⁽¹⁾	33,02	27,37	-17%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
PAM	56,01	57,14	2%	Ecologic	Valorisation matière
Ecran	15,85	14,65	-8%	Ecologic	Valorisation matière
Grand Hors Froid	73,52	72,36	-2%	Ecologic	Valorisation matière
Grand Froid	31,84	32,58	2%	Ecologic	Valorisation matière
Cartouches d'encre	0,25	0,31	24%	Collector	Valorisation matière
Capsules de café	0,40	0,37	-8%	Collector	Valorisation matière
Plastique	32,76	9,37	-71%	SRPM	Valorisation matière
Dépôts ressourcerie	20,00	18,00	-10%	Ressourcerie de St-Pierre de Bressieux	Recyclage matière
Eco Mobilier	357,03	365,00	2%	Eco-mobilier	Recyclage matière
TOTAL	11578,35	11718,63	1%		

○ Détail des DDM :

DDM	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% évolution
Radiographies	0,550	0,260	-53%
Liquides divers incinérables	4,856	4,080	-16%
Produits phytosanitaires	1,536	1,380	-10%
Peintures	24,560	20,320	-17%
Néons + ampoules	0,750	0,820	9%
Aérosols	0,650	0,280	-57%
Produits de laboratoire	0,120	0,230	92%
TOTAL	33,022	27,370	-17%

- **Déchèterie de Roybon**

- *Coordonnées :*

Route de Montfalcon
38940 Roybon

- *Origine des dépôts :*

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

- *Descriptif sommaire :*

Nombre de bennes à quai : 4 bennes

- *Fréquentation :*

Critère	2021	2022	% évolution
Nombre de passages	3 230	3 150	-2 %
Nombre de jours	154	148	-4 %
Nombre d'heures	398	382	-4 %
Nombre de bennes évacuées	99	91	-8,1 %

8 dépôts par heure en moyenne. En pointe, on atteint les 14 passages/heure.

Baisse du nombre de passages.

Baisse du nombre de bennes évacuées.

○ Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	0	NC	NC	SRPM	Valorisation matière
Déchets verts	60,44	45,00	-26%	Plateforme du SICTOM à Penol	Valorisation organique
Encombrants en mélange (dont déblais et gravats *)	209,08	191,20	-9%	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Huiles ménagères	0,40	0,15	-63%	Arc en Ciel	Valorisation matière
Huiles minérales	3,36	2,87	-15%	Arc en Ciel	Valorisation matière
Métaux ferreux	26,38	17,78	-33%	SRPM	Valorisation matière
Papiers cartons	22,82	16,77	-27%	SRPM	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	0,20	0,15	-25%	Corepile	Valorisation physico-chimique
Polystyrène	0,15	0,20	33%	SRPM	Recyclage
DDM ⁽¹⁾	4,60	2,93	-36%	Arc en Ciel	Valorisation matière
PAM	5,59	5,68	2%	Ecologic	Valorisation matière
Ecran	1,47	1,53	4%	Ecologic	Valorisation matière
Grand Hors Froid	6,04	5,89	-2%	Ecologic	Valorisation matière
Grand Froid	3,14	3,25	4%	Ecologic	Valorisation matière
TOTAL	343,66	293,40	-15%		

○ Détail des DDM :

DDM	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% évolution
Radiographies	0,018	0,01	-44%
Liquides divers incinérables	1,126	0,44	-61%
Produits phytosanitaires	0,37	0,04	-89%
Peintures	2,68	2,15	-20%
Néons + ampoules	0,15	0,1	-33%
Aérosols	0,042	0,04	-5%
Produits de laboratoire	0,21	0,15	-29%
TOTAL	4,596	2,93	-36%

- **Déchèterie de Viriville**

- *Coordonnées :*

Route de Marcilloles
38980 Viriville

- *Origine des dépôts :*

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

- *Descriptif sommaire :*

Nombre de bennes à quai : 4 bennes

Nombre de bennes de déchet vert semi enterré : 1 benne

- *Fréquentation :*

Critère	2021	2022	% évolution
Nombre de passages	17 125	18 425	7,6 %
Nombre de jours	258	252	-2 %
Nombre d'heures	917	896	-2 %
Nombre de bennes évacuées	438	451	3 %

22 dépôts par heure en moyenne. En pointe, on atteint les 50 passages/heure.

Hausse du nombre de passages.

Hausse du nombre de bennes évacuées.

○ Dépôts effectués :

Type de déchets	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	0	0	0%	SRPM	Valorisation matière
Déchets verts	440,42	421,20	-4%	Plateforme du SICTOM à Penol	Valorisation organique
Encombrants en mélange (dont déblais et gravats *)	479,40	462,40	-4%	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Huiles ménagères	1,15	0,52	-55%	SRPM	Valorisation matière
Huiles minérales	5,35	2,15	-60%	SRPM	Valorisation matière
Métaux ferreux	117,54	71,63	-39%	SRPM	Valorisation matière
Gravats	277,48	292,20	5%	SRPM	Valorisation matière
Papiers cartons	89,95	59,16	-34%	SRPM	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	0,86	0,77	-10%	Corepile	Valorisation physico-chimique
Bois	328,06	309,87	-6%	SRPM	Valorisation matière
Polystyrène en m3	11,00	10,50	-5%	SRPM	Valorisation matière
Pneus jantes	5,20	4,80	-8%	SRPM	Valorisation matière
DDM	13,92	14,03	1%	Ecologic	Valorisation matière
PAM	13,12	12,87	-2%	Ecologic	Valorisation matière
Ecran	4,64	5,30	14%	Ecologic	Valorisation matière
Grand Hors Froid	25,30	24,60	-3%	Ecologic	Valorisation matière
Grand Froid	12,18	13,40	10%	Ecologic	Valorisation matière
TOTAL	1825,56	1705,40	-7%		

○ Détail des DDM :

DDM	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% évolution
Radiographies	0,19	0,04	-79%
Liquides divers incinérables	2,365	5,48	132%
Produits phytosanitaires	0,768	0,24	-69%
Peintures	9,354	7,8	-17%
Néons + ampoules	0,6	0,21	-65%
Aérosols	0,23	0,14	-39%
Produits de laboratoire	0,021	0,12	471%
TOTAL	13,528	14,03	4%

- **Déchèterie de St-Jean de Bournay**

- *Coordonnées :*

Chemin de Combolles
38440 St-Jean de Bournay

- *Origine des dépôts :*

Tous les habitants de Bièvre Isère Communauté ont accès à la déchèterie.

- *Descriptif sommaire :*

Nombre de bennes à quai : 9 bennes
Nombre de bennes hors quai : 2 bennes

- *Fréquentation :*

Critère	2021	2022	% évolution
Nombre de passages	82 000	87 000	6,1 %
Nombre de jours	300	288	-4 %
Nombre d'heures	1895	1820	-4 %
Nombre de bennes évacuées	932	954	2,4 %

50 dépôts par heure en moyenne. En pointe, on atteint les 120 passages/heure.

Augmentation du nombre de passages.

Hausse du nombre de bennes évacuées.

○ *Dépôts effectués :*

Type de déchets	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	3,50	0,60	-82,86%	METALEUROP	Valorisation matière
Déchets verts	2842,96	2865,24	0,78%	Agro-Compost à Eyzin-Pinet	Valorisation organique
Encombrants	1559,72	1408,23	-9,71%	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Déblais et gravats	1477,18	1450,83	-1,78 %	Carrière St-Jean de Bournay	Valorisation matière
Huiles ménagères	2,74	2,24	-18,13%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Huiles minérales	10,23	11,38	11,30%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Métaux ferreux	167,31	221,79	32,56%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	148,57	164,44	10,68%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	1,80	1,91	6,11%	Corepile	Valorisation physico-chimique
Pneus	0,00	50,00		Aliapur	Valorisation matière
Bois en tonne	927,04	738,40	-20,35%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Polystyrène	0,00	12,00		Arc en Ciel (38)	Recyclage
DDM ⁽¹⁾	31,33	36,52	16,56%	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Bouteille gaz	0,00	0,04		Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Extincteur	0,00	1,20		Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
PAM	41,41	42,30	2,14%	Ecologic	Valorisation matière
Ecran	15,31	16,50	7,76%	Ecologic	Valorisation matière
Grand Hors Froid	68,08	67,50	-0,85%	Ecologic	Valorisation matière
Grand Froid	32,10	31,60	-1,56%	Ecologic	Valorisation matière
TOTAL ¹	7329,27	7122,72	-2,82%		

○ *Détail des DDM :*

DDM	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% évolution
Radiographies	0,081	0,23	184%
Liquides divers incinérables	2,748	3,24	18%
Produits phytosanitaires	0,849	0,64	-25%
Peintures	26,121	30,55	17%
Néons + ampoules	0,305	1,09	257%
Aérosols	1,186	0,71	-40%
Produits de laboratoire	0,039	0,056	44%
TOTAL	31,329	36,516	17%

2.1.5. Flux des déchèteries

Ces flux sont calculés sur le nombre d'habitants issus de l'INSEE 2022.

Territoire	Tonnage valorisé en 2022	Total valorisé en 2022 en kg/an/hab	Tonnage enfoui au CET en 2022	Total non valorisé en 2022 en kg/an/hab	Tonnage total 2022	Total en kg/an/hab
La Bièvre	5553	99	1450	26	7003	124
	79%		21%			
Le Liers	1457	26	761	14	2219	39
	66%		34%			
St-Etienne de St-Geoirs	10195	181	1523	27	11719	208
	87%		13%			
Roybon	102	2	191	3	293	5
	35%		65%			
Viriville	1243	22	462	8	1705	30
	73%		27%			
St-Jean de Bournay	5714	101	1408	25	7123	126
	80%		20%			
TOTAL	24265	431	5797	103	30062	534
	81%		19%			
Rappel total 2021	25083	453	5968	108	31052	561
	81%		19%			

La proportion importante de déchets non valorisés sur la déchèterie de Roybon s'explique par l'absence de benne spécifique au bois qui est donc mélangé avec les encombrants.

Récapitulatif sur l'ensemble des

Type de flux	Répartition 2022	Tonnage 2022	Tonnage 2021	Kg/habitant 2022	Kg/habitant 2021	Ratio national 2017 en kg/habitant
Déchets ménagers	24,5%	11 000,16	11 481,57	195,30	207,44	254
Collecte sélective	8,5%	3 795,69	3 796,72	67,38	68,60	109
Déchèteries	67%	30 061,48	31051,78	533,71	561,03	223
TOTAL	100%	44 857,33	46 330,07	796,39	837,07	580



- ➔ Verre (**apport volontaire**) :
1964,90 tonnes **représentant** 34,89 kg/habitant/an
- ➔ Emballages (**porte à porte et apport volontaire**) :
1051,30 tonnes **représentant** 18,66 kg/habitant/an
- ➔ Journaux, magazines (**apport volontaire**) :
779,00 tonnes **représentant** 13,83 kg/habitant/an
- ➔ Ordures ménagères résiduelles (**porte à porte**) :
11 000,16 tonnes
représentant 195,30 kg/habitant/an
- ➔ Déchèteries (**6 sites**) :
30 061,48 tonnes **représentant** 533 kg/habitant/an

Au total, Bièvre Isère Communauté collecte et traite **44 857,33 tonnes de déchets** ce qui représente **796,89 kg/habitant/an** dont : (population pris en compte sur sinoé : 56 325 pour déclaration 2022)

- **Déchets recyclables** (verre/emballage/journaux/apports en déchèterie) **28 060,59 tonnes (62,55 %)** soit **498,19 kg par habitant par an**.
- **Déchets non recyclables** (ordures ménagères résiduelles et encombrants en déchèterie) **16 796,74 tonnes (37,46 %)** soit **298,21 kg par habitant par an**.

B. INDICATEURS FINANCIERS

3. Tarifs

Pour l'année 2022, la politique de collecte et de valorisation des déchets est assurée selon un mode de financement :

- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (sur 50 communes)**

Les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont les suivants :

Territoire	Taux de TEOM 2022	Taux de TEOM 2023
ex Pays de Bièvre-Liers	14,96 %	14,96 %
ex Bièvre Toutes Aures	14,08 %	14,38 %
ex Pays de Chambaran	14,96 %	14,96 %
ex Région Saint Jeannaise	13,87 %	14,23 %

Ces 4 taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères font l'objet d'un lissage, pour tendre vers un taux unique de TEOM sur le territoire.

4. Dépenses et recettes de fonctionnement 2022

Année 2022	Collecte des Ordures Ménagères	Déchèteries	Total
Dépenses investissement	44 021,96 €	301 025,09 €	345 047,05 €
Recettes investissement	140 434,6 €	127 576,21 €	268 010,81 €
Solde investissement	96 412,64 €	-173 448,88 €	-77 036,24 €
Dépense fonctionnement	4 070 071,86 €	3 045 299,83 €	7 115 371,69 €
Recette fonctionnement	7 237 456,35 €	345 058,54 €	7 582 514,89 €
Solde fonctionnement	3 167 384,49 €	-2 700 241,29 €	467 143,2 €
Résultat	3 263 797,13 €	- 2 873 690,17 €	390 106,96 €

C. PROJETS ET EVOLUTION EN 2022

5. Ordures ménagères et assimilés

Le tonnage global d'ordures ménagères et assimilés est en baisse depuis plusieurs années (291 kg/hab/an en 2005 contre 195,3 kg/hab/an en 2022).

La mise en pratique du règlement de collecte des déchets ménagers s'est poursuivie en 2022 puisque ce règlement prévoit entre autres, la suppression des marches arrière pendant les tournées de collecte, l'acquisition par tous les habitants qui n'en sont pas dotés d'un bac de collecte homologué et un contrôle renforcé de la part des agents de collecte sur les poubelles mal triées.

6. Déchèteries

La réhabilitation du quai de la déchèterie de Viriville a été réalisée en février/mars 2022 avec une augmentation du nombre de bennes pour passer de 4 à 6 bennes.

Le projet de mise en place d'un système de contrôle d'accès avec lecture de plaques a été lancé en fin d'année 2022 avec les études préalables. L'installation des systèmes de contrôle est prévue à l'automne 2023 avec un démarrage effectif du contrôle d'accès au 01/01/2024. L'objectif est de réserver l'accès aux déchèteries aux usagers du territoire.

7. Optimisation du service

Trier davantage pour préserver l'environnement et les ressources naturelles est le principal objectif de la politique menée par Bièvre Isère Communauté, au titre de sa compétence « gestion des déchets ». Pour améliorer ensemble le tri et la collecte des déchets, Bièvre Isère Communauté a poursuivi la mise en œuvre de 4 axes stratégiques en 2022/2023.

- **Axe 1 : Encore plus de tri sélectif**

Trier est un geste facile à réaliser tous les jours mais un effort reste à faire pour diminuer le volume des déchets. Afin d'améliorer quotidiennement le tri dans tous les foyers du territoire, Bièvre Isère Communauté a mis en place de nombreuses actions :

- Amélioration du tri des différents flux (emballages, plastiques, papiers, verres), en augmentant le nombre de Points d'Apports Volontaire (PAV) sur le territoire. Bièvre Isère Communauté dispose actuellement d'environ 180 PAV répartis sur les 50 communes. Le déploiement de la collecte des ordures ménagères en PAV (cf. Axe 2) permettra d'atteindre un maillage d'environ 300 points sur l'ensemble du territoire, une simplification du geste de tri par la collecte mélangée des papiers et emballages, ainsi qu'une communication spécifique à ce sujet. Ainsi, ces éléments devraient avoir un impact positif sur les ratios de déchets triés.

- Reprise en gestion directe par Bièvre Isère de la collecte par le SMICTOM à l'horizon 2024.
- Reconduction de l'opération « des poules pour réduire nos déchets » en janvier 2022 pour fournir aux habitants qui le souhaitent et sous conditions, 2 ou 4 poules par foyer pour réduire la production quotidienne de déchets. Ces poules sont issues d'un élevage local biologique. Avec 150 kg par an de déchets mangés par une poule, cette initiative est une façon originale de préserver naturellement l'environnement. Une reconduction de cette opération est prévue en 2023 face au succès rencontré chaque année par cette opération.

- **Axe 2 : Optimiser la collecte des ordures ménagères**

La collecte des ordures ménagères effectuée sur le territoire en porte à porte, précédemment entre 1 et 3 fois par semaine selon le secteur, a été optimisée en modifiant son mode et sa fréquence.

L'ensemble du territoire est maintenant concerné par cette collecte passée à une fréquence d'une semaine sur deux pour une majorité de communes. Démarré début 2020, ce déploiement s'est achevé en décembre 2021 par le nord du territoire.

L'année 2022 qui est la première année complète avec les nouvelles fréquences de collecte optimisées, a permis d'opérer un retour d'expérience pour envisager en 2023 une optimisation de circuits de collecte avec ces nouvelles fréquences.

Sur la base d'une étude de faisabilité et d'accompagnement pour la mise en place de la collecte des ordures ménagères résiduelles en points d'apport volontaire, les élus ont validé lors du conseil communautaire du 22 février 2021 la mise en œuvre d'un scénario consistant à déployer la collecte des ordures ménagères en points de collecte de proximité à l'horizon 2025.

L'année 2022 a permis d'effectuer un retour d'expérience et de dresser un constat des points d'amélioration à apporter par rapport à l'actuelle organisation de la collecte restant en porte à porte durant cette période transitoire, ainsi que d'approfondir les études préalables à la mise en œuvre de la collecte en apport volontaire.

Ces réflexions ont abouti à l'adoption d'une feuille de route au conseil communautaire du 24 avril 2023 (figurant en annexe), qui encadre ce projet de transformation en profondeur du service de collecte et valorisation des déchets.

Pour atteindre les objectifs d'amélioration du fonctionnement du service, d'engagement des habitants, de lutte contre l'incivisme et de maîtrise des coûts, les actions suivantes sont apparues nécessaires à mettre en œuvre :

- Mettre en place la collecte par apport volontaire
- Stopper le ramassage en porte à porte
- Gérer en direct l'ensemble des PAV : ordures ménagères et recyclables, ce qui signifie une reprise de la gestion des PAV actuellement gérés par le SMICTOM
- Inciter au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- Diminuer les volumes des ordures ménagères résiduelles

- Réserver les accès aux déchèteries aux habitants et professionnels
- Améliorer la propreté aux abords des PAV, et les rendre plus disponibles
- Mieux communiquer pour faire comprendre la temporalité de déploiement et le coût du service, ainsi du mauvais geste de tri

- **Axe 3 : Tri des encombrants**

En partenariat avec l'association « La Ressourcerie », la Communauté de communes a poursuivi en 2022 une collecte gratuite des encombrants pour les particuliers (mobilier, électroménager).

Elle s'adresse aux personnes qui ne disposent pas de véhicule adapté pour les transporter.

Le bilan 2022 est le suivant :

Lieux	Nombre de familles	Poids en kg
Ex Saint Jeannais	86	4828
Ex Bièvre Toutes Aures	45	3678
Ex Pays de Chambaran	32	2017
Ex Pays de Bièvre Liers	75	4634
TOTAL 2022	238	15 158
<i>Pour mémoire TOTAL 2021</i>	<i>268</i>	<i>19 486</i>

- **Axe 4 : Valorisation des déchets biodégradables**

Déploiement d'un service de prêt de broyeurs

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le SMICTOM de la Bièvre a acquis des broyeurs de déchets verts qu'il souhaite mettre à disposition de ses EPCI membres. Un premier broyeur peut d'ores et déjà être mis à disposition de Bièvre Isère Communauté, avec pour objectif d'atteindre une flotte totale de 3 broyeurs sur le territoire.

Un travail sera mené en 2023-2024 pour proposer un service de prêt de broyeurs, auprès des services techniques des communes membres de Bièvre Isère Communauté, ainsi qu'auprès des particuliers, avec un déploiement progressif aux différents usagers et sur l'ensemble du territoire.

A travers ce dispositif, Bièvre Isère Communauté vise à détourner de 500 à 800 tonnes de déchets verts apportés en déchèterie, soit une réduction de 6 à 10 %.

Développement de la valorisation des déchets alimentaires par compostage

Une réflexion est à l'étude pour développer sur le territoire la valorisation des déchets biodégradables (qui représentent environ 20% de nos ordures ménagères) dans le courant de l'année 2024 par des solutions de compostage individuel et partagé, dans le cadre de la feuille de route précédemment évoquée.

ANNEXES

- **Annexe 1 : Délibération du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2023**
- **Annexe 2 : Délibération de redevance spéciale 2023**
- **Annexe 3 : Délibération des tarifs pour les dépôts en déchèterie des usagers du territoire**
- **Annexe 4 : Délibération relative à la feuille de route du projet transformation du service**



SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°038-2023 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **27 mars 2023** suivant la convocation adressée le **21 mars 2023**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice : 60 présents
10 pouvoirs
3 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Isabelle RIVARD comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 7.2.1.

Finances : Vote des Taux 2023 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

EXPOSE

A la suite du Débat d'Orientation Budgétaire du 27 février 2023,

Le Budget Ordures Ménagères proposé pour 2023 s'équilibre en fonctionnement, et permet de rembourser le capital des emprunts.

Vu la délibération n°170-2020 du 17 juillet 2020, instaurant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du périmètre de la communauté de communes,

Vu la délibération n°060-2021 du 22 mars 2021 précisant le taux cible (14,96 %) à atteindre en 2025 et prévoyant un lissage du taux de TEOM pour les anciens secteurs de la Région St Jeannaise et de Bièvre Toutes Aures,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 14 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 23 mars 2023,

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2023 selon le tableau ci-après :

SECTEURS	Taux Proposés 2023
EX CC BIEVRE LIERS	14,96 %
EX CC BIEVRE TOUTES AURES	14,38 %
EX CC PAYS DE CHAMBARAN	14,96 %
EX CC REGION SAINT JEANNAISE	14,23 %

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires ;

DECISION

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à l'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Joël GULLON,
Président



SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°262-2022 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **12 décembre 2022** suivant la convocation adressée le **06 décembre 2022**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice :
54 présents
13 pouvoirs
6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Evelyne COLLET comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 7.2.5.

Environnement : Collecte et Valorisation des Déchets : Tarifs Redevance Spéciale 2023.

EXPOSE

Par délibération du 15 mars 2004, la redevance spéciale a été instituée sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers. La Communauté de communes Bièvre Chambaran avait également institué une redevance spéciale sur son territoire.

Ces tarifs concernent les personnes morales, indépendamment de leur situation au regard de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dès lors qu'elles bénéficient de la collecte des déchets et assimilés.

Les utilisateurs du service de collecte non redevable de taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que les gros producteurs de déchets assimilés aux ordures ménagères redevables ou non de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont concernés.

Dans l'attente d'une étude d'harmonisation des tarifs de redevance spéciale en cours de réalisation, il est proposé de tenir compte d'une inflation de 6 % :

1) Sur les communes de Bossieu, Brézins, Champier, Faramans, Gillonnay, La Côte St-André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Ornacieux-Balbins, Pajay, Penol, Porte des Bonnevaux, St-Hilaire de la Côte, St-Siméon de Bressieux, Sardieu :

Pour l'année 2023, les montants suivants sont proposés :

	Montants en 2022 en € net de taxes	Montants proposés pour 2023 en € net de taxes
Collecte d'un bac 4 roues 1 fois par semaine	432,98	458,96
Collecte d'un bac 4 roues 1 fois par semaine auprès des établissements scolaires	312,54	331,29
Collecte d'un bac 2 roues 1 fois par semaine	235,60	249,74
Collecte d'un bac 2 roues 1 fois par semaine auprès des établissements scolaires	171,92	182,24
Collecte d'un sac 1 fois par semaine *	91,26	96,74
Collecte d'un sac 1 fois par semaine auprès des établissements scolaires *	67,91	71,98

(* Conformément à l'article 2.4 du règlement de collecte des déchets ménagers, la collecte des sacs peut être tolérée dans certains cas exceptionnels (pas de possibilité de stocker un container...)).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères pourra cependant être de redevance spéciale sans que cela remette en cause le paiement des ordures ménagères et sans aucun remboursement possible.

Le cas particulier des campings sera traité par cette redevance spéciale en tenant compte de la durée d'ouverture et des conditions de collecte.

2) Sur les communes de Brion, Bressieux, La Forteresse, Plan, St-Etienne de St-Geoirs, St-Geoirs, St-Michel de St-Geoirs, St-Paul d'Izeaux, St-Pierre de Bressieux et Sillans :

Fréquences	Montants en 2022 en € net de taxes	Montants proposés pour 2023 en € net de taxes
Redevables collectés 1 fois par semaine : par container de 750 litres et par an	1 741,94	1 846,46
Redevables collectés 2 fois par semaine : par container de 750 litres et par an	2 143,94	2 272,58

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 29 novembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 30 novembre 2022,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ADOPTER** les montants de redevance spéciale applicables au 1^{er} janvier 2023.

DECISION

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Joël GULLON,
Président



SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°157-2023 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **10 juillet 2023** suivant la convocation adressée le **05 juillet 2023**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice : 52 présents
 15 pouvoirs
 6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Frédéric BRET comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 7.2.6.

Environnement : Collecte et Valorisation des Déchets : Tarifs pour les dépôts en déchèteries des usagers du territoire.

EXPOSE

Les six déchèteries de Bièvre Isère Communauté (St Etienne de St Geoirs, La Côte St-André, St Jean de Bournay, Nantoin, Viriville et Roybon) sont réservées aux seuls usagers, particuliers et professionnels, du territoire.

Néanmoins, une augmentation conséquente des apports en déchèteries a été constatée. Pour illustration, les tonnages collectés au niveau de ces 6 déchèteries sont passés de 22 920 Tonnes en 2018 à 30 061 Tonnes en 2022 soit + 31 % de tonnages, et un ratio de collecte de 536 kg par habitant en 2022, plus de 2 fois supérieur au ratio moyen sur la région Auvergne Rhône-Alpes.

Cette situation s'explique par des reports de tonnages très importants en provenance des territoires voisins, lesquels ont progressivement déployé ces dernières années des systèmes de contrôle d'accès sur leurs déchèteries, ainsi que des modalités de facturation.

C'est pourquoi, à des fins d'amélioration et d'optimisation technique et financière du service, la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries fait partie intégrante de la feuille de route du projet de transformation du service de collecte et valorisation des déchets, validée par le conseil communautaire en date du 24 avril 2023.

Un système de contrôle d'accès par lecture de plaques minéralogiques sera ainsi installé sur les différents sites, à l'exception du site de Roybon, et de nouvelles modalités financières seront appliquées.

Le principe général de ces nouvelles modalités est d'allouer chaque année aux usagers un crédit de points leur permettant d'accéder gratuitement en déchèterie, et procéder à une facturation au-delà de ce crédit.

Il est proposé un crédit annuel de points alloués à chaque usager s'élevant à : **36 points**.

A chaque passage en déchèterie, un certain nombre de points sont décomptés de ce quota annuel, en fonction de la catégorie du véhicule de l'usager inscrit, selon les modalités suivantes :

Type véhicules (rubriques J1 et F2 de la carte grise)	Crédit annuel	Nb de points décomptés / passage	Facturation au- delà* (net de taxes)
Véhicule particulier VL ou Quad (+ remorque)	36 points	- 1 point	12 € / passage
Véhicule utilitaire < 2,25 T Fourgonnette	36 points	- 2 points	24 € / passage
Véhicule utilitaire : 2,25 T à 2,75 T Fourgon	36 points	- 6 points	72 € / passage
Véhicule utilitaire : 2,75 T à 3,5 T Petit camion + Tracteur (déchèterie SESG uniquement)	36 points	- 9 points	108 € / passage

Il en ressort que les véhicules dont le PTAC est > 3,5 tonnes sont e

Par exception, les tracteurs sont admis uniquement sur la déchète

Geoirs, seul équipement dont les infrastructures sont adaptées à ce type d'accueil.

Des modalités spécifiques s'appliquent également aux services techniques des communes et de l'intercommunalité, ainsi qu'aux loueurs de véhicules qui doivent être inscrits pour permettre à leurs véhicules d'accéder aux sites, mais dont le quota de points n'est pas limité.

Par ailleurs, à des fins pédagogiques, l'accès est autorisé à tout véhicule se présentant pour la première fois sur l'un des sites, même s'il n'est pas encore inscrit. L'utilisateur est alors informé qu'il doit procéder à son inscription pour tout nouvel accès, et se voit préciser les modalités pratiques d'inscription.

Les inscriptions sont réalisées par les usagers sur un portail dédié, accessible depuis le site internet de Bièvre Isère Communauté, et nécessitent la production de pièces justificatives relatives à l'identité, la domiciliation et la catégorie du véhicule admis.

Ces modalités s'appliquent sur l'ensemble de nos déchèteries, à l'exception de la déchèterie de Roybon qui ne sera pas équipée d'un système de contrôle d'accès, mais dont l'accès sera contrôlé par le gardien.

Parallèlement, le règlement de service des déchèteries sera amendé pour intégrer ces nouvelles modalités, qui ont fait l'objet d'une présentation en Conférence des Maires en date du 27 juin 2022 et du 12 juin 2023.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 juin 2023,

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** les modalités d'accès en déchèteries décrites ci-dessus,
- d'**ADOPTER** ces tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2024,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

DECISION

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à l'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Joël GULLON,

Président Bièvre Isère



SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS**EXTRAIT N°063-2023 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le **24 avril 2023** suivant la convocation adressée le **18 avril 2023**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice : 60 présents
 9 pouvoirs
 4 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Dominique PRIMAT comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 5.7.9.

Environnement : Collecte et Valorisation des Déchets : Approbation de la feuille de route du projet de transformation du service de collecte et valorisation des déchets.

EXPOSE

Bièvre Isère Communauté exerce la compétence collecte et valorisation des déchets pour le compte de ses communes membres et a engagé dès 2019 une réflexion pour optimiser la collecte des déchets ménagers, à des fins d'amélioration du service et d'équilibre budgétaire.

Cette réflexion a conduit à la mise en œuvre d'une fréquence de collecte optimisée sur l'ensemble de son territoire passant à une collecte par quinzaine pour une large majorité des communes, avec des exceptions pour certaines communes plus denses. Le déploiement de cette nouvelle organisation a été engagé début 2020 et s'est achevé fin 2021.

Cette optimisation des fréquences de collecte a constitué une étape intermédiaire avant la mise en place de la collecte des ordures ménagères résiduelles en apport volontaire, selon le scénario adopté par le conseil communautaire en date du 22 février 2021, à savoir le déploiement d'un maillage renforcé de conteneurs à ordures ménagères pour moitié aériens et pour une autre moitié semi-enterrés ou enterrés.

L'année 2022 a permis d'effectuer un retour d'expérience et de dresser un constat des points d'amélioration à apporter par rapport à l'actuelle organisation de la collecte restant en porte à porte durant cette période transitoire, ainsi que d'approfondir les études préalables à la mise en œuvre de la collecte en apport volontaire.

Ce projet a été abordé en conférence des Maires à plusieurs reprises, dont plus récemment le 3 avril 2023 afin de présenter et débattre sur la feuille de route à mettre en œuvre pour ce projet qui est apparu prioritaire pour les communes lors du sondage effectué en début d'année 2023 pour arbitrer les priorités à inscrire au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

Ce projet correspond à une transformation en profondeur du service de collecte et de valorisation des déchets.

Lors de la conférence des Maires du 3 avril 2023, les élus de Bièvre Isère Communauté ont partagé les constats suivants sur l'organisation actuelle :

- Une insatisfaction de la population, notamment sur :
 - le service rendu (Points d'Apport Volontaire (PAV) débordants, espaces de collecte sales)
 - le coût du service qui augmente
 - un risque de voir le tri abandonné par une partie les habitants
- Un incivisme croissant
- Une mauvaise image du territoire (poubelles non rentrées et points de collecte sales)

- Des interlocuteurs multiples (Bièvre Isère, SMICTOM, communes)
- Une demande de changement partagée par tous les maires

Ils se sont accordés sur les objectifs politiques suivants :

- Améliorer le service de collecte et renforcer le tri des déchets pour :
 - préserver notre environnement
 - maîtriser le coût du service
- Faire que l'habitant devienne co-acteur, en s'appuyant sur la jeunesse comme ambassadrice
- Lutter contre l'incivisme
- À terme, diminuer le coût du service par une diminution de volumes collectés

Pour atteindre ces objectifs politiques, les actions suivantes sont apparues nécessaires à mettre en œuvre :

- Mettre en place la collecte des Ordures Ménagères résiduelles par apport volontaire
- Stopper le ramassage en porte à porte
- Gérer en direct l'ensemble des PAV : ordures ménagères et recyclables, ce qui signifie une reprise de la gestion actuellement gérée par le SMICTOM
- Inciter au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- Diminuer les volumes des ordures ménagères résiduelles
- Réserver les accès aux déchèteries aux habitants et professionnels du territoire
- Améliorer la propreté aux abords des PAV
- Mieux communiquer pour faire comprendre la temporalité de déploiement, le coût du service, et le coût du non-tri

Pour assurer la réussite du plan d'actions qu'il conviendra de compléter autant que nécessaire, il est proposé de travailler en concertation :

- Avec les communes qui désigneront 1 référent technique et 1 référent politique, et qui formaliseront leur engagement dans ce projet via une charte de co-engagement précisant notamment les périmètres de responsabilité des 2 parties
- Avec l'habitant par le biais de la conseillère déléguée à l'écologie citoyenne et le conseil de développement

Parmi les autres facteurs de réussite, il a également été prévu :

- Un chef de projet interlocuteur central garant de la transversalité avec les services impliqués
- Une information continue tout au long du déploiement

Enfin, le calendrier prévisionnel suivant a été évoqué :

- Avril 2023 : lancement de la démarche
- Été 2023 :
 - Premières actions immédiates
 - Relance de l'opération de collecte des encombrants avec la Ressourcerie
 - Déroulé du plan d'information
- Au cours de l'année 2023 :
 - Contrôle d'accès des déchetteries
 - Participation des enfants à des actions de sensibilisation (visites du SMICTOM à Penol notamment)
- 2024 : mise en œuvre des solutions pour la valorisation des bio-déchets
 - pour les équipements publics (écoles, salles des fêtes, manifestations)
 - pour les particuliers en habitat individuel, (compostage individuel)
 - pour les particuliers résidant dans l'habitat collectif ou en zone urbaine dense (compostage partagé)

- Automne 2025 : mise en service de l'apport volontaire des ordures
- Selon un calendrier à définir :
 - Accompagner les gros producteurs selon leurs spécificités
 - Favoriser le réemploi des objets
 - Anticiper la fin de l'enfouissement au SMICTOM à Penol

Vu l'avis favorable de la commission en date du 13 avril 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 avril 2023.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** la feuille de route du projet de transformation du service de collecte et valorisation des déchets précédemment décrite,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à engager les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

DECISION

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à l'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Joël GULLON,
Président

